

## **20250404 La Croix**

<https://www.la-croix.com/a-vif/ceux-qui-s-attaquent-a-l-etat-de-droit-utilisent-limmigration-comme-un-cheval-de-troie-20250404>

Tribune

### **« Ceux qui s'attaquent à l'État de droit utilisent l'immigration comme un Cheval de Troie »**

Anne Savinel-Barras

Présidente d'Amnesty International France

Le 4 avr. 2025 à 8:44



Manifestation pour la défense des mineurs isolés à Paris le 15 février 2024. TERESA SUAREZ / EPA/MAXPPP

***Des États-Unis jusqu'en France, Anne Savinel-Barras, présidente d'Amnesty International France, s'inquiète d'un climat de stigmatisation des personnes exilées. Pour elle, la restriction des droits et des libertés des exilés fragilise aussi l'État de droit, et concerne ainsi tous les citoyens.***

Alors que le monde est sidéré par la politique menée par Donald Trump depuis son investiture, en France l'érosion de nos droits est moins spectaculaire mais tout aussi inquiétante, particulièrement pour les personnes exilées.

En l'espace de quelques semaines, des magistrats, avocats, et associations françaises ont été les cibles de campagnes de cyberharcèlement, voire de menaces de mort. Leur point commun ? Avoir aidé, défendu ou rendu des décisions de justice protégeant des personnes migrantes, en se fondant exclusivement sur le droit.

Ces attaques, trop peu dénoncées dans l'espace public, sont la conséquence désastreuse de la mise en scène d'une tragédie dont le scénario se répète des deux côtés de l'Atlantique.

#### **Des discours stigmatisant**

Premier acte, la saturation de l'espace médiatique avec des discours stigmatisant les personnes exilées. Moins absurdes que les sorties de Donald Trump, les discours politiques autour des personnes migrantes ont également pris une tournure brutale en France. La peur et les faits y sont instrumentalisés, des débats sur la loi Darmanin en 2023 et 2024 jusqu'au premier ministre actuel, François Bayrou, qui, utilisant de manière surprenante un champ sémantique xénophobe, évoque une prétendue « submersion migratoire », en dépit des chiffres officiels qui prouvent le contraire. Quant au ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, celui-ci déclare que l'immigration ne serait tout simplement « *pas une chance* » pour la France.

À lire aussi

[États-Unis : Trump lance les premières expulsions en masse de migrants clandestins](#)

Sur les réseaux et dans certains médias, des faits divers sont par ailleurs manipulés, sans vérification des sources, pour entraîner l'opinion publique dans le même narratif de méfiance, voire de haine des personnes migrantes.

Face à ce déferlement, les voix qui refusent cette banalisation de la haine ne sont pas entendues. Pire, lorsque certaines associations s'expriment ou agissent en soutien aux personnes exilées, elles sont publiquement accusées de partialité par le ministre de l'Intérieur, qui va jusqu'à leur reprocher de ne pas adhérer à la politique gouvernementale.

## **Violences physiques**

La stigmatisation permet aussi la banalisation des violences physiques et verbales. À l'encontre des personnes exilées bien sûr, mais également contre ceux et celles qui les défendent ou prennent des décisions en leur faveur. Dernier exemple en date : les professionnels du tribunal administratif de Melun, qui ont reçu des injures et des menaces de mort nominatives en réaction à l'annulation d'une expulsion, prise en conformité avec la loi. Ces faits très graves ne sont pas suffisamment dénoncés publiquement, ni condamnés par nos responsables politiques, ce qui non seulement les renforce, mais entraîne l'autocensure de certains citoyens et associations solidaires.

À lire aussi

[Médecins et réfugiés en France, leur parcours du combattant pour soigner à nouveau](#)

Deuxième acte : le recul des droits et son acceptation. L'omniprésence de ce narratif délétère favorise l'adhésion à des mesures adoptées aux conséquences graves pour des personnes déjà marginalisées, qui ont de plus en plus de difficultés à accéder à leurs droits et à pourvoir à leurs besoins essentiels. Restrictions de l'accès aux soins ([Aide Médicale d'État](#)), précarisation des travailleurs migrants, remise en cause de la vie de famille (regroupement familial, droit au mariage), jusqu'aux 450 mineurs isolés abandonnés par l'État à la suite de l'évacuation de la Gaîté Lyrique. Une série de mesures et de lois répressives prises sans qu'en soient évalués la pertinence ou l'impact concret dans la vie des personnes exilées.

## **L'immigration, cheval de Troie**

C'est là que le troisième acte prend forme. Ceux qui s'attaquent à l'État de droit ont régulièrement utilisé et utilisent encore l'immigration comme un Cheval de Troie pour s'attaquer au socle commun de droits qui nous protège. Ainsi aux États-Unis, les mesures drastiques contre les droits des personnes migrantes s'accompagnent de l'interdiction de manifester dans des universités, de restriction aux libertés d'association et d'expression, et d'atteintes récurrentes au droit d'informer. Sans oublier les attaques récentes de Donald Trump contre le système judiciaire.

À lire aussi

[« Il faut mettre le droit d'asile à l'abri de la fièvre de haine qui se propage »](#)

Et lorsque Gérald Darmanin, alors ministre de l'Intérieur, revendique d'expulser des personnes étrangères en violation de la CEDH, ou que son successeur [Bruno Retailleau](#),

affirme que l'État de droit n'est pas intangible, ce ne sont plus seulement les personnes exilées qui se trouvent stigmatisées, précarisées, et voient leurs droits reniés, mais bien nos droits et libertés à toutes et tous qui se trouvent menacés.

Face à cette déferlante massive [d'attaques ininterrompues](#) contre les personnes migrantes contre celles et ceux qui les défendent, et contre l'État de droit, de part et d'autre de l'Atlantique, faut-il céder à la sidération, à l'abattement et au repli sur soi ? Il est grand temps, bien au contraire, d'y résister en défendant les personnes exilées qui nous entourent, en s'engageant dans les nombreuses associations locales, nationales et internationales qui défendent nos droits humains, en manifestant et en nous mobilisant collectivement : nous pouvons encore réécrire la fin de cette tragique mise en scène.